

**MAITRE D'OUVRAGE :** SYNDICAT DU BASSIN DE LA SARTHE

**INTITULE DE L'AFFAIRE :** ETUDE SUR LA GESTION QUANTITATIVE DES RESSOURCES EN EAU DU BASSIN SARTHE AMONT ET ELABORATION DE PROGRAMMES D' ACTIONS DANS LE CADRE DE LA REVISION DU SAGE

**NOM DU REDACTEUR :** RAPHAEL ZYLBERMAN (SUEZ CONSULTING) / ERIC LE BORGNE (SBS)

**LIEU DE LA REUNION :** SAINT-LEONARD-DES-BOIS (72) / VISIOCONFERENCE **DATE DE LA REUNION :** 12/12/2023

**DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU :** 14/12/2023 : SUEZ – 15/12/2023 : SBS / RELECTURE SBS & SUEZ : 18/12/23

**LISTE DES PARTICIPANTS :**

<u>PRENOM - NOM</u>	<u>ORGANISME</u>	<u>Présent</u> ( <input checked="" type="checkbox"/> visio)	<u>Excusé(e)</u>
<input type="checkbox"/> M. Eric LE BORGNE	SbS – Sage Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> M. Pascal DELPIERRE	Président de la CLE Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> Mme Adelaïde DEJARDIN	CdC des Coevrons – CLE Sarthe amont et Sarthe aval	X	
<input type="checkbox"/> M. Raphaël ZYLBERMAN	SUEZ Consulting	X	
<input type="checkbox"/> M. Max MENTHA	SUEZ Consulting	X	
<input type="checkbox"/> M. Hervé BRYJA	Chambre régionale Commerce & Industrie Pays de la Loire	X	
<input type="checkbox"/> Mme Hélène ANQUETIL	OFB Pays de la Loire – DR Bretagne		X
<input type="checkbox"/> Mme Hélène VIDEAU	OFB Pays de la Loire – DR Pdl	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Alain ANDRE	UFC Que Choisir 72	X	
<input type="checkbox"/> M. Alexis ROBERT	Hydrogéologue – Conseil départemental de la Mayenne	X	
<input type="checkbox"/> M. Benoît PREVOST	AELB - Orléans	X	
<input type="checkbox"/> M. Hugo TEIGNE-SOULIGNAC	DREAL Centre Val de Loire (de bassin)		X
<input type="checkbox"/> Mme Anaïs PLAI	Chargée de mission protection qualitative - SDE 61	X	
<input type="checkbox"/> M. Mickaël CRUCHON	Chargé de mission quantitative – Conseil dép. de la Mayenne	X	
<input type="checkbox"/> M. Jean-Alexandre DACHARY	Fédération départementale pêche et Milieux Aquatique Sarthe	X	
<input type="checkbox"/> Mme Marie-Laure PIAU	Fédération dép. pêche et Milieux Aquatique Mayenne		
<input type="checkbox"/> M. Jean HENAFF	Sarthe Nature Environnement	X	
<input type="checkbox"/> Mme Florence PAIN	Vice-présidente de la CLE Sarthe amont	X	
<input type="checkbox"/> Mme Maud COURCELAUD	AELB	X	
<input type="checkbox"/> Mme Annick KERELLO	AELB		X
<input type="checkbox"/> M. Julien FERET	Hydrogéologue – SDE / Conseil départemental de l'Orne	X	
<input type="checkbox"/> M. Jérôme JAMET	Fédération départementale Pêche et Milieux Aquatique Orne	X	
<input type="checkbox"/> Mme Alice HAUMONT	DDT 53	X	
<input type="checkbox"/> Mme Christelle LANDELLE	DDT 72		X
<input type="checkbox"/> Mme Catherine SCHAEPELYNCK	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> M. Florian PAPIN	Chambre d'agriculture Normandie	X	
<input type="checkbox"/> Mme Roxanne ANCKAERT	Chambre d'agriculture Normandie	X	
<input type="checkbox"/> M. Adrien LAUNAY	Conseil régional des Pays de la Loire		
<input type="checkbox"/> M. Mickaël BLOT	DREAL Pays de la Loire		X
<input type="checkbox"/> M. Samir BRIHI	Conseil Dep. Sarthe		X
<input type="checkbox"/> Mme S. MELBRI et G. BOUR	Animateurs captages prioritaires Sarthe		
<input type="checkbox"/> M. Michel COUDER	Maire Courcival		X
<input type="checkbox"/> Mme Anne KIENTZLER	DRAAF Pays de la Loire		X
<input type="checkbox"/> M. Florian DELAUNAY	Chambre d'agriculture Pays de la Loire	X	
<input type="checkbox"/> Mme Amélie BAUDELOCHE	Responsable eau et assainissement CU Alençon	X	
<input type="checkbox"/> M. Raphael CHAUSSIS	DDT 72	X	
<input type="checkbox"/> M. Cyril DEMEUSY	DDT 53	X	

---

**OBJET DE LA REUNION : COTECH mise en application de l'outil dynamique**

---

**■ Introduction**

M. DELPIERRE, Président de la CLE, introduit la journée de travail. Les objectifs du comité technique sont les suivants :

- **Gestion structurelle en basses eaux** : définition de débits objectifs d'étiage et volumes prélevables sur chaque unité de gestion
- **Gestion structurelle hors basses eaux** : définition de conditions de prélèvements et de volumes prélevables sur chaque unité de gestion
- **Répartition du volume prélevable** : discussion autour des règles de la répartition du volume prélevable entre usages réglementés & définition d'un scénario de répartition consensuel / test du scénario sur les unités de gestion
- **Résolution temporelle de la gestion structurelle**
- **Gestion conjoncturelle** : présentation de l'analyse et éléments introductifs sur la manière dont une nouvelle gestion de crise pourrait être définie.

**■ Gestion structurelle en basses eaux (vision générale)**

L'outil, présenté lors d'un précédent comité technique, permet au fil des discussions l'ajustement des seuils de gestion structurelle, notamment les débits objectifs d'étiage (DOE) et les volume prélevables (VP) qui en découlent.

Les chargés d'étude de Suez Consulting présentent, dans un premier temps, les propositions de DOE et VP réalisées. Ces dernières sont développées pour chaque unité de gestion et pour chaque mois de la période de basses eaux. Il est à noter que certains cas particuliers sont mis en avant et sont notamment détaillés dans les paragraphes qui suivent.

Il est rappelé que les volumes prélevables concerne la ressource superficielle et la ressource souterraine libre du territoire.

Au cours de la présentation il a été demandé si les analyses de l'hydrologie future interviendraient.

M. MENTHA (Suez Consulting) met en lumière une difficulté décelée lors de la mise en œuvre des analyses. En effet, comme cela a pu être développé dans le cadre du rapport du volet climat, il n'est pas pertinent de comparer des projections climatiques avec des observations passées du climat, en raison des biais de modélisation. La bonne approche consiste à comparer les projections futures avec les chroniques passées reconstituées à l'aide des mêmes modèles climatiques que ceux qui ont permis de calculer ces projections futures. Ceci met en évidence la prudence à avoir à la lecture des résultats présentés.

*Il est ainsi scientifiquement possible d'estimer les modifications climatiques et hydrologiques que nous connaissons dans les 30 ans à venir. Par contre, la démarche d'estimer les volumes prélevables disponibles à cette période dispose de tellement d'incertitudes que les résultats sont difficilement exploitables.*

De plus l'animateur du SAGE, M. LE BORGNE, indique que lors des travaux menés pour la révision du guide HMUC, l'INRAE a rappelé les précautions à avoir concernant les prévisions liées à l'hydrologie future des cours d'eau. Il est effectivement scientifiquement indispensable de faire appel à plusieurs modèles climatiques pour rendre les résultats de projections robustes, qui impliquent de ce fait un investissement financier et temporel très important. Il est ainsi fort probable que le futur guide HMUC

émette des attentions particulières quant à ces approches climatiques, tout en sachant que l'outil Explore 2 en cours de finalisation permettra cependant une réelle avancée sur ce sujet.

La chambre d'agriculture de Normandie fait part de l'importance de pérenniser l'usage de l'eau pour l'abreuvement du bétail si l'on souhaite maintenir l'activité, notamment en recourant si nécessaire à l'alimentation en eau potable. La représentante de la Communauté Urbaine d'Alençon en charge de l'eau potable ajoute avoir constaté ces 2 dernières années une augmentation des raccordements à l'AEP pour l'abreuvement.

**Ainsi une attention particulière est à observer sur cet usage, qui pour rappel n'entre pas aujourd'hui dans les volumes prélevables réglementés mais qui pourrait le devenir si les ressources naturelles (cours d'eau, forage, source) s'avéraient insuffisantes.**

Au sujet de l'irrigation des cultures et plus largement de l'agriculture, les représentants agricoles actent qu'il existe sur certaines unités de gestion des contraintes qui sont telles qu'il n'existe que peu de marges de manœuvre pour l'irrigation sur certains mois de l'année. Les discussions ont ainsi porté sur la nécessité de prêter une attention particulière aux mois d'avril et de mai, susceptibles de poser des défis potentiels si les volumes prélevables sont équivalents aux prélèvements passés. Il a été noté que les dynamiques agricoles en place indiquent une possible augmentation des besoins pendant cette période, mettant en lumière des considérations spécifiques liées à l'irrigation des pâtures.

Les représentants agricoles ont fait part de leur intérêt de disposer de quelques marges de manœuvre pour amener les exploitants à revoir leurs modèles agricoles en les dirigeant vers des systèmes de cultures printanières.

Plusieurs membres du cotech ont cependant souhaité disposer d'une définition plus aboutie des projets qui pourraient être mis en œuvre sur cette période printanière, en s'interrogeant notamment s'il existe un réel intérêt pour le monde agricole de s'équiper et d'investir pour irriguer uniquement au printemps.

**Cette interrogation met en avant la nécessité de bien définir les parcours et les défis que pourraient rencontrer les agriculteurs dans l'adoption de pratiques agricoles adaptées à la saison printanière.**

Au sujet de l'activité industrielle, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) a exprimé le besoin de planifier et anticiper les évolutions à venir. Dans ce contexte, elle informe les industriels des baisses annoncées, mais exprime également le souhait de disposer de solutions pratiques. L'objectif est de permettre aux entreprises de s'adapter aux changements, en particulier en ajustant leurs processus tout au long de l'année. Cette approche vise à éviter une simple réduction des volumes prélevables mettant ainsi en péril les activités, mais plutôt de **favoriser une adaptation proactive afin d'à la fois répondre aux exigences des milieux et de proposer des adaptations aux industriels.**

L'importance des périodes de printemps et d'automne est rappelée en raison de leurs implications cruciales pour la reproduction des espèces aquatiques et leurs déplacements. Ces moments clés dans le cycle écologique des cours d'eau exigent une attention particulière, soulignant ainsi la nécessité de ne pas imposer de contraintes excessives qui pourraient mettre en tension les ressources pendant ces saisons sensibles. Par ailleurs, la mention de la précocité des étiages sur les cours d'eau du territoire souligne une tendance inquiétante vers des basses eaux anticipées. Cette observation met en garde contre les impacts potentiels du changement climatique sur les régimes hydrologiques et appelle à une gestion prudente et anticipative des ressources en eau. Enfin, la mise en garde de l'OFB (Office Français de la Biodiversité) concernant **le message associé à une hausse importante des volumes au**

**printemps souligne la nécessité de considérer attentivement l'impact communicationnel de toute décision sur la gestion des débits.** Il est important de maintenir un dialogue transparent et de veiller à ce que les mesures prises soient comprises dans un contexte plus large de préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Il est rappelé qu'une **marge de manœuvre potentielle existe dans la gestion des prélèvements non réglementés**, en mettant en lumière l'importance des plans d'eau dans la région.

La phase 1 de l'étude a révélé le nombre significatif de ces plans d'eau et leurs impacts conséquents sur les ressources en eau. Il est souligné que les volumes prélevables réglementés et non réglementés sont liés mathématiquement. Ainsi, en agissant sur la réduction de l'impact des plans d'eau, il sera possible à long terme de libérer des volumes prélevables pour d'autres usages.

L'approche proposée pour agir sur les plans d'eau implique une collaboration avec les propriétaires de ces plans. La nécessité d'actions réglementaires est évoquée, et la mise en place d'un plan territorial, notamment pour la déconnexion et la modification des usages des plans d'eau, est demandée. Cette approche dénote une volonté de trouver des solutions concertées et réglementaires pour gérer les plans d'eau de manière durable.

Par ailleurs, on souligne l'importance de traiter l'altération morphologique des cours d'eau. Même en l'absence d'influences anthropiques directes, des altérations dans le fonctionnement des cours d'eau peuvent compromettre leurs capacités à fournir des conditions adéquates pour les milieux aquatiques. **La restauration des cours d'eau est identifiée comme un levier essentiel pour rétablir cet équilibre à long terme.**

#### **Unité de Gestion Sarthe amont :**

Au mois de septembre, les usages prioritaires liés aux prélèvements en eau potable ne sont pas satisfaits si le DOE est fixé au sein de sa gamme de définition.

Ainsi, à l'aide d'information sur les volumes d'eau potable vendus par la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA), la part des volumes prioritaires au sein de l'usage alimentation en eau potable a été définie. Cette part est discuté par la représentante de la CUA et cette dernière se propose de revenir vers l'animateur du SAGE à la suite de la réunion.

*NB : d'après les données du Syndicat du Bassin de la Sarthe, l'usage de l'eau potable était réparti de la façon suivante en moyenne en 2018-2019 : 55 % usages domestiques / 45 % usages industriels et agricoles*

Il est soulevé la nécessité, par le monde agricole, de disposer de marges de manœuvre possibles en eau pour le développement d'activités économiques agricoles sur cette partie du territoire. En effet, il n'existe pas ou très peu d'irrigation au sein de cette unité de gestion et les représentants agricoles présents estiment être lésés du fait qu'il n'est pas possible de proposer des économies puisqu'ils ne partent de rien. Il est demandé de rehausser les volumes prélevables des mois printaniers pour permettre le développement, au besoin, d'une irrigation propre à l'élevage en présence afin de la maintenir.

Ces demandes sont discutées par d'autres membres du comité notamment sur la prise de risque envers les milieux sur ces périodes sensibles.

Il est proposé d'abaisser le DOE du mois d'août qui est à la marge basse de sa gamme (1241 – 1353) en le passant de 1 290 l/s à 1 270 l/s. Ainsi le volume prélevable du mois passe de 374 823m<sup>3</sup> à 428 391m<sup>3</sup>, passant ainsi à 85 % des volumes prélevés maximums au lieu de 75 %.

Plusieurs membres du cotech estiment cette position inappropriée si l'on souhaite préserver un minimum les milieux, d'autant que les contraintes sur le mois de septembre et octobre demeurent importantes.

La CUA propose de transmettre ses derniers chiffres de consommation d'eau potable avec une estimation de leurs répartitions. **En fonction de ces données, le choix d'un DOE à 1 290 ou 1 270 l/s pour le mois d'août sera réalisé au prochain cotech.**

**Post réunion : données Sbs :** En estimant à 45 % les volumes d'AEP dont les usages sont industriels et agricoles pour la CUA et 30 % pour les structures en milieu rurale, on obtient une estimation maximale des volumes AEP destinés aux usages domestiques d'environ 280 000 m<sup>3</sup> pour le mois d'août et de 260 000 m<sup>3</sup> pour chacun des mois de septembre et octobre.

En parallèle, des essais de modification des DOE sur les mois d'avril et mai sont réalisés lors du cotech pour aboutir, après prise en compte des impacts sur les unités de gestion aval (générant une volonté de limiter la baisse de DOE sur le mois d'avril\*), sur :

- Des abaissments des DOE d'avril et mai, passant respectivement de 4000 à 3940 l/s et de 3490 à 3450 l/s ;
- Des augmentations des volumes prélevables passant de 496 000 à 652 000 m<sup>3</sup> pour le mois d'avril et de 530 000 à 637 000 m<sup>3</sup> en mai

\*une augmentation trop importante du DOE sur le mois d'avril génèrait un impact considérable sur l'unité de gestion aval. Il a ainsi été acté de modérer la diminution du DOE en conséquence.

#### Unité de Gestion Merdereau :

Sur l'unité de gestion du Merdereau, un quasi statu quo est retenu.

L'hydrologie influencée demeure très proche de l'hydrologie désinfluencée, avec néanmoins des valeurs seuils moyennes qui frôlent les débits bas écologiques.

Il est donc proposé et retenu de fixer des volumes prélevables équivalents aux prélèvements passés lorsque cela est possible. Sur cette unité de gestion, l'hydrologie n'est que très peu impactée par l'influence des usages. En effet, les prélèvements sont très faibles et concernent la seule activité industrielle (moins de 10 000 m<sup>3</sup> pour l'ets MPO à Averton).

Les DOE de juillet, août et septembre ont ainsi été relevés de 3 à 6 litres par seconde afin de ne pas se fixer au seuil bas du débit écologique, avec néanmoins des marges de manœuvre de toute manière très limitée.

Les membres du cotech actent qu'une attention particulière doit donc être menée vis-à-vis des prélèvements non réglementés et tout particulièrement les plans d'eau pour limiter les impacts sur le mois d'octobre.

#### Unité de Gestion Bienne :

Au cours des échanges, il a été soulevé que des ajustements devraient être envisagés pour faire évoluer les volumes prélevables pendant le mois de juin, en mettant particulièrement l'accent sur les cultures fourragères et les protéagineux. Cela reflète une volonté de prendre en compte les besoins spécifiques liés à ces cultures pendant cette période précise.

L'Office français de la biodiversité (OFB) a exprimé une préoccupation quant à la nécessité d'anticiper la période difficile qui suit le mois de juin, ainsi que le contraste significatif entre les zones en amont et en aval. Il a été souligné que l'effort de gestion devrait se concentrer sur les masses d'eau problématiques du secteur, avec une mise en avant des résultats de la synthèse de la phase 2. Cette masse d'eau a été identifiée comme présentant des défis particuliers, justifiant ainsi des actions spécifiques.

Une attention particulière a été portée sur la situation critique des milieux aquatiques, avec mention d'un bassin versant en assec sur l'amont. Cette observation souligne l'importance de prendre des mesures appropriées pour faire face aux conditions difficiles.

Des tests, sur la base des mentions précédentes, ont été effectués et une valeur intermédiaire équivalente au milieu de la gamme de définition est finalement retenue.

Ainsi, il est proposé d'augmenter les DOE de juillet et août afin de disposer d'une marge supérieure de sécurité pour les mois de septembre et octobre, où les conditions sont les plus contraignantes. De plus, la précédente proposition identifiait des volumes prélevables largement supérieurs à ceux du mois de mai et de juin (130 000 m<sup>3</sup> contre plus de 200 000 m<sup>3</sup> en juillet août). Ainsi, le DOE du mois de juillet est fixé à 200 l/s au lieu des 180 l/s et à 180 l/s au lieu de 160 l/s pour le mois d'août. Les volumes prélevables passent donc pour ces 2 mois de 207 000 m<sup>3</sup> à 153 500 m<sup>3</sup> et de 202 000 à 149 000 m<sup>3</sup>.

Plusieurs membres du cotech demandent à ce que l'on s'assure que les prélèvements en eau potable sur ce territoire soient en adéquation avec les volumes prélevables proposés.

*En moyenne ce sont 115 000 m<sup>3</sup> d'eau par mois qui sont destinés à l'AEP, soit près de 86 000 m<sup>3</sup> pour la consommation domestique.*

### **Orne Saosnoise :**

A l'exception du mois d'août, les valeurs proposées ne sont pas discutées, celles-ci sont satisfaisantes pour le maintien de bonnes conditions pour les milieux aquatiques et les usages de l'eau.

Concernant le mois d'août, il est demandé de rehausser légèrement le volume prélevable pour que celui-ci corresponde aux prélèvements passés. Les volumes prélevables sur le mois passent donc de 207 000 m<sup>3</sup> à 239 000 m<sup>3</sup>.

Cette modification n'implique qu'un très faible impact au regard des besoins de la vie aquatique. Néanmoins, elle diminuera d'autant les volumes prélevables de l'unité de gestion Sarthe intermédiaire.

### **Unité de gestion Sarthe intermédiaire :**

Il est rappelé que le secteur concerne les sous-bassins versants de l'Orthe, de l'Ornette et de la Vaudelle également, étant donné que ces unités de gestion alimentent directement la Sarthe et qu'elles ne disposent pas de débits biologiques.

De la même manière que sur l'unité Sarthe amont, sur ce secteur, le DOE du mois de septembre est abaissé pour satisfaire les besoins en eau des usages prioritaires (part prioritaire des prélèvements en eau potable). Des ajustements ont été apportés à la part de prélèvements prioritaires au sein de l'usage AEP. Initialement basée sur les informations fournies par la CUA (Communauté Urbaine d'Alençon), cette part a été révisée à la hausse (66 % des usages domestiques en zone rurale contre 55 % pour le cas spécifique de la CUA) pour mieux refléter la réalité du territoire, représentant désormais les deux tiers de l'usage AEP.

La question de l'interaction entre l'amont et l'aval a été soulevée, notamment en ce qui concerne le mois d'avril, où les volumes prélevables étaient initialement équivalents aux volumes moyens passés.

Deux leviers ont été identifiés pour agir sur cette unité de gestion : contraindre l'amont pour libérer du volume pour la Sarthe intermédiaire ou agir directement au niveau de l'unité de gestion en réduisant le DOE. Ces considérations mettent en évidence la nécessité de trouver un équilibre entre les différentes unités de gestion tout en prenant en compte les contraintes spécifiques à chaque secteur.

Un mélange des deux est finalement adopté. En effet, sur la même base de réflexion de diversification des cultures irriguées sur le territoire, une marge de manœuvre est demandée notamment au mois d'avril tandis que sur la Sarthe amont le volume prélevable du même mois est revu à la baisse.

Ainsi, le DOE du mois d'avril est ramené à 8 800 l/s contre 8 901 auparavant, permettant ainsi de libérer plus de 100 000 m<sup>3</sup> sur ce mois.

Pour le mois de septembre, dont l'hydrologie influencée est en-deçà des limites basses des débits écologiques, le DOE est également diminué pour passer de 2 430 l/s à 2 410 l/s afin de répondre aux besoins des usages domestiques fournis par l'eau potable.

### ■ Gestion structurelle hors basses eaux

La présentation et la mise en application de l'outil dynamique se poursuit avec la définition de conditions de prélèvements et de volumes prélevables en période hivernale.

Une présentation générale de l'approche est apportée avec, dans le même temps, les choix opérés. Néanmoins au cours de la présentation est soulevé la nécessité de définir des volumes prélevables directement ou de dépendre d'une gestion conjoncturelle, celle-ci ayant une portée journalière.

Il est rappelé que la définition de volumes prélevables hivernaux reste optionnelle pour un territoire comme le bassin versant de la Sarthe amont qui n'est pas identifié comme déficitaire au sens du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne. De même, l'étude démontre qu'il n'existe pas aujourd'hui et en moyenne de réelles problématiques ou de déficit en période hivernale.

L'OFB rappelle que les calculs réalisés pour les volumes prélevables hivernaux se font via des débits mensuels moyens de 2000 à 2019, et que lors des hivers secs, il est fort à parier que des prélèvements hivernaux nets impacteraient le fonctionnement hydrologique de certains cours d'eau.

Ainsi, il est proposé de réfléchir lors du prochain comité technique à l'intérêt de définir des volumes prélevables hivernaux et à défaut, éventuellement identifier des règles de gestion conjoncturelle sur la base du SDAGE Loire Bretagne.

### ■ Répartition du volume prélevable entre usages réglementés

Par manque de temps, la répartition des volumes prélevables par usages réglementés n'a pu être qu'entamée. Les scénarios de répartition, et notamment le troisième, sont présentés aux membres du COTECH. L'origine de ce scénario, décliné d'un contexte et d'une dynamique d'usages de l'eau observés sur d'autres territoires, souligne la nécessité d'adapter les solutions aux particularités locales.

Une demande de règles de répartition différenciées pour chaque unité de gestion à émerger, cette demande met en lumière la nécessité de prendre en compte les spécificités locales et les particularités des différents secteurs dans la gestion des ressources en eau. Cette demande reflète la compréhension que chaque unité de gestion peut présenter des caractéristiques hydrologiques, des usages de l'eau et des enjeux distincts.

Cependant, ce besoin de différenciation conduit également à la question de l'équité entre les secteurs. Le fait que certains usagers puissent être à cheval entre deux unités de gestion soulève des défis complexes en matière de répartition équitable des volumes prélevables. En effet, il devient crucial de développer des règles qui tiennent compte des situations particulières tout en garantissant une distribution juste des ressources.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a émis l'idée de conserver le volume résiduel résultant du scénario 3 en tant que volume allouable à un programme d'adaptation des pratiques. Cette proposition suggère d'orienter ce volume vers des initiatives visant à adapter les pratiques liées à l'utilisation de l'eau, plutôt que de le dédier à un usage spécifique. Cela souligne l'intérêt de promouvoir des approches flexibles et évolutives pour la gestion de l'eau, en encourageant des pratiques plus durables et résilientes face aux défis liés à la disponibilité des ressources hydriques.

### ■ Suite

Il est demandé de transmettre les résultats de la répartition pour chaque unité de gestion en même temps que la note initiale corrigée des changements opérés.

Une réunion supplémentaire est envisagée au mois de janvier pour terminer ce qui n'a pas été traité.

Prochain Cotech : lundi 29 janvier 2023 de 9h30 à 16h30 (lieu à confirmer)